

Pays-Bas Hécatombe en vue dans la filière porcine

L'abolition programmée du système des quotas menace de disparition la moitié des exploitations porcines du pays.

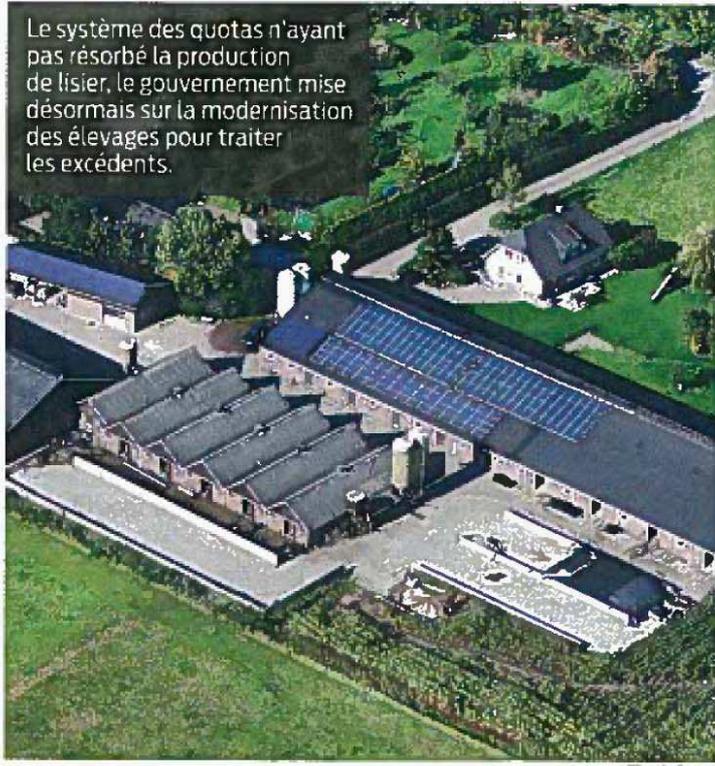
Sinistrée depuis des années, la filière porcine néerlandaise est menacée du coup de grâce. Arc-bouté sur un système se révélant une « bulle » spéculative, ce secteur de l'élevage risque de connaître une hécatombe dans les années à venir. « Entre 2015 et 2020, la moitié des exploitations pourraient avoir disparu », anticipe Wiebren van Stralen, du principal syndicat agricole, LTO.

En cause : l'abolition planifiée par le gouvernement à horizon 2018 du système néerlandais, « unique en son genre » et spécifique à la branche porcine, qui fixe des quotas d'animaux par exploitation assortis de droits d'élevage. Basée sur des critères historiques, leur répartition a été fixée à l'origine en fonction des concentrations d'azote et d'ammoniac dans les régions d'élevage, puis sur la base des équipements de traitement de lisier dans les exploitations.

Lutte contre la pollution

Mis en place voici plus de trente ans pour lutter contre la pollution des sols due aux excédents de lisier, ce système montre ses limites. La machine a commencé à se gripper lorsque la transmission et la

Le système des quotas n'ayant pas résorbé la production de lisier, le gouvernement mise désormais sur la modernisation des élevages pour traiter les excédents.



cession de ces droits est devenue possible entre exploitations, après 2000.

Visant à permettre la croissance du secteur, la mesure s'est en fait révélée une brèche pour organiser un négoce d'achat et de vente de ces droits d'élevage de porcs. « Inscrite dans les comptes des exploitants, la valeur de ces droits atteint aujourd'hui 5 milliards d'euros », confirme le syndicaliste Wiebren van Stralen.

Seulement, compte tenu de l'afflux incessant de réglementations durant ces dernières années (environnement, bien-être des animaux, traitement du lisier), adossé à une hausse des coûts (matières premières, nourriture du bétail), le système s'est avéré une porte de sortie salubre pour nombre d'exploit-

tants. Enclenchée voici une zaine d'années, la désertion du secteur s'est déjà concrétisée par une baisse de quatre millions de têtes au sein du cheptel.

Eclatement de la bulle

Cette tendance devrait se poursuivre avec l'abolition du système des quotas en vigueur. Selon les organisations professionnelles, aucune croissance du secteur n'est à attendre d'ici 2020. A cet horizon, le nombre d'animaux devrait se situer au niveau de 2012, mais avec un nombre d'exploitations en baisse à peine de chagrin, et, par conséquent, de plus grosse taille. Pour le gouvernement, l'abandon du système actuel se justifie par son manque d'efficacité pour réduire la production de lisier. En filigrane, l'objectif favorisant la restructuration du secteur, est d'inciter les exploitants à se doter des technologies « dernier cri » pour traiter au mieux l'excédent de lisier. Le tout en anticipant, pour les prochaines années, une hausse de la productivité des élevages porcins néerlandais, dont le niveau de la production est exposé.

Didier Burg, à Amst

OÙ LE LISIER NÉERLANDAIS PART-IL ?

Avec des limites autorisées de 90 kg de phosphates par hectare dans les zones agricoles (60 kg dans les zones construites), la production annuelle de lisier porcin représente 55 millions de tonnes, sur un total de 160 millions de tonnes pour tous les secteurs

de l'élevage. Outre le recyclage de 15 millions de tonnes aux Pays-Bas, 60 millions de tonnes sont transformées pour être exportées vers la Belgique, la France et la Hongrie, sous forme de poudre déshydratée, granulés et compost.